

Les incertitudes qui entourent le processus de démocratisation

Les pays africains ont pris beaucoup d'engagements de principe pour œuvrer en commun pour la stabilité et la sécurité régionales par la promotion de la démocratie. Concrètement mis en œuvre, ces engagements peuvent constituer un ciment politique. Cependant, c'est un projet qui se heurte à beaucoup d'obstacles. Il faut garder à l'esprit que les pays africains font face en même temps à de nombreux problèmes. Généralement, les carences institutionnelles demeurent très importantes et l'engagement à l'égard de nouvelles règles et de nouveaux comportements reste encore souvent inconstant dans les faits.

Malgré des avancées démocratiques, les droits de l'homme et surtout les libertés publiques font encore l'objet de limitations injustifiées. Les élections, malgré leur fréquence grandissante, ne sont pas toujours libres et équitables et sont souvent entachées d'irrégularités. Les partis d'oppositions sont souvent faibles et mal organisés. Ces problèmes brièvement soulignés, ajoutés aux difficultés économiques et sociales auxquelles ils sont confrontés, précarisent la cohésion politique des pays africains.⁴⁹

Dans un tel contexte, comment garantir le respect par les pays africains de leur engagement envers la démocratie ? Force est de reconnaître que les engagements demeurent encore assez vagues et qu'il reste à en préciser les modalités de mise en œuvre. Ces engagements seront certainement vains sans des mécanismes réels et vigilants de suivi pour garantir la convergence et veiller ainsi au respect, par tous les États participants à ces projets, des principes et valeurs qui sont au cœur des initiatives. Une telle exigence était déjà reconnue par le plan d'action de la CSSDCA dans lequel les pays participants sont tombés d'accord pour adopter et mettre en œuvre des lignes directrices pour traiter des changements anticonstitutionnelles et non démocratiques.⁵⁰

Le même principe est repris par le NEPAD. Dans son initiative pour la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique, il souligne parmi ses priorités l'institutionnalisation des engagements par les dirigeants du NEPAD pour que les valeurs fondamentales de l'initiative soient respectées.⁵¹ Cette nécessité n'a pas échappé non plus aux rédacteurs de l'Acte constitutif de l'Union africaine qui rejette explicitement les « changements anticonstitutionnels » et consacre « le droit d'intervenir dans un État dans certaines circonstances ». Ceci rompt avec rigidité de la Charte de l'OUA qui érigeait en principe sacro-saint la souveraineté et la non ingérence dans les affaires intérieures des États.⁵²

Lors de la tournée africaine du Premier Ministre canadien Jean Chrétien, en avril 2002, dans la perspective du plan d'action pour l'Afrique du G8, les pays africains regroupés au sein du NEPAD ont manifesté leur désir de prendre les mesures pour définir des critères de convergence démocratique et de bonne

⁴⁹ Dans notre entretien, Monsieur Roger Laloupo, directeur du département des affaires juridiques de la CEDEAO, a mis en évidence le chemin qui reste encore à parcourir en matière de démocratie en déplorant la persistance des formes d'autocratie ou de l'appropriation du pouvoir politique par des dirigeants en Afrique. Entretien avec M. Roger Laloupo, précité.

⁵⁰ Document final de la CSSDCA, précité, par.14

⁵¹ NEPAD, précité, paragr. 81

⁵² Acte constitutif de l'Union africaine, précité, art.2